

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 813

16 avril 2009

SOMMAIRE

AAA Long Only Fund	39018	Light Today S.A.	39014
Alior Lux Sàrl	39019	LuxCo 87 S.à r.l.	39019
Anfield1 S.à r.l.	39020	Maison Pierre Winter-Hermes Sàrl	39009
AP Luxembourg S.à r.l.	39020	Mayroy	39017
Beyer-Copex S.A.	38979	Mayroy	39017
Bolt Holding Company S.A.	39015	Medamm S.A.	38997
BSI Luxembourg S.A.	39008	MHS Holding S.A.	38996
Camden Finance S.A.	39004	Mocoh Holding S.A.	39000
Clymene	38990	Moda In Italy S.à r.l.	39010
Colombo S.à r.l.	39019	Multinational Automated Clearing House S.à r.l.	38984
D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxem- bourg)	39008	MuV Finance Lux S.A.	38985
D.E. Shaw Direct Capital Portfolios Lu- xembourg S.à r.l.	39007	Nilo Investment S.A.	38987
D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l.	39008	NT Human Services Investments S.A. ...	39003
D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l. ...	39007	Pilar Treasury S.à.r.l.	39016
Dezmotec AG	38985	Radufin S.A.	39003
Eleanor S.à r.l.	39020	Revaler 21 S.à.r.l.	38984
Erole Participation S.A.	39009	Revaler 54 S.à.r.l.	38983
Europa Real Estate S.à r.l.	39018	Royale Neuve VI, S.à r.l.	38981
Facio Invest S.à r.l.	39009	SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A. ...	39004
Genvest S.A.	38987	Shergar S.A.	38988
Global Advantage Funds	38997	T Alpha S.à r.l.	39016
HSBC Partners Group Global Private Equi- ty	38996	Télésiège 2000 S.à r.l.	39012
ILP3 International S.à r.l.	39016	Turkey SH II S.à r.l.	39013
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (4) S.à r.l.	39021	Turkey SH I S.à r.l.	38988
INVESCO Real Estate Management S.à r.l.	39019	UBS (Lux) Bond Sicav	38978
Kareta Holding S.A.	38999	UBS (Lux) Sicav 1	38978
King Luxembourg S.à r.l.	38982	UBS (Lux) Sicav 2	38978
KVT coinvest S.à r.l.	38982	Valore 2 S.A.	39012
La Luxembourgeoise Ré, Société Anony- me de Réassurance	38997	Webstar S.A.	38993
Laminar Direct Capital Luxembourg S.à r.l.	39002	White Horse Holding S.A.	39012
		Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A.	38999
		Winston S.A., SPF	39002
		York Trading S.A.	39004

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.504.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet 28 février 2009:

* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042228/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.357.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:

* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Sicav 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042231/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.385.

—
Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:

* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Bond Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042218/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Beyer-Copex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Luxembourg, Z.I. de Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 20.066.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars,

Par devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société la société anonyme de droit luxembourgeois BEYER COPEX S.A., établie et ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle de Sandweiler,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 20.066,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 décembre 1982, sous la dénomination originaire BEYER INTERNATIONAL S.A.,

publiée au Mémorial C, numéro 33 du 4 février 1983,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 1997,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 26 novembre 1997, numéro 661, page 31.721,

ledit acte portant modification de la dénomination sociale en "BEYER COPEX S.A.".

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Bert VAN DEN BERGH, demeurant à B-2018 ANVERS, 63, Dolfijnstraat,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain STEVENART, demeurant à la Oennert dem Bierg, Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maddy GUIOT, demeurant professionnellement à Windhof.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Suppression de la valeur nominale des actions de la société

3. Augmentation du capital social de la société préqualifiée pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros) à son nouveau montant de 155.986,69 euros (CENT CINQUANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EUROS), le tout sans émission d'actions nouvelles.

4. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. et 3. ci-dessus.

5. Conversion du capital social autorisé en euros

6. Modification consécutive de l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

7. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications nécessaires

8. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que cent pour cent (100%) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la suppression de la valeur nominale des actions de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la société d'un montant de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS de manière à porter le capital social à son nouveau montant de 155.986,69 euros (CENT CINQUANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EUROS), le tout sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter et d'enregistrer à la souscription et à la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus les actionnaires existants, et ce proportionnellement aux actions actuellement détenues par ces actionnaires, à savoir:

La société TMI BELGIUM N.V.	1.248 actions
La société RHENUS LOGISTICS NEDERLAND	2 actions

le tout moyennant une souscription en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes:

1. La société de droit belge TMI BELGIUM, avec siège social à B-2030 ANTWERPEN, Noorderlaan 79, bus 7, inscrit au registre de commerce belge sous le numéro 0416 967 465,

représentée par la société RHENUS B.V., société de droit belge, établie et ayant son siège social à B-2132 HOOFDORP, Polarisavenue 21 Transpolis, elle-même représentée par Monsieur Cornelis Gerrit VERKERK, né le 17 octobre 1955 à Utrecht (NL), demeurant à Maarsch (Pays-Bas), lequel a pouvoir d'engager seul la société préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Bert VAN DEN BERGH, demeurant à B-2018 ANVERS, 63, Dolfijnstraat,

le tout en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte,

2. La société de droit belge RHENUS LOGISTICS NEDERLAND B.V., établie et ayant son siège social à B-2132 HOOFDORP, Polarisavenue 21, inscrit au registre de commerce belge sous le numéro 340 79 327,

représentée par l'un de ses administrateurs actuellement en fonction, savoir Monsieur Cornelis Gerrit VERKERK, préqualifié, ayant pouvoir d'engager la dite société par sa seule signature,

ici représentée par Monsieur Bert VAN DEN BERGH, demeurant à B-2018 ANVERS, 63, Dolfijnstraat,

le tout en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte,

lesquelles parties comparante-intervenante, représentée comme exposé ci-avant, déclarent souscrire à l'augmentation de capital prédécrite proportionnellement aux actions détenues par elles respectivement.

Les parties comparantes déclarent par ailleurs et procéder à leur paiement par un apport en numéraire pour un montant CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS, le dit devant être affectés au compte capital social de la Société.

Le montant total de EUR CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,- euros) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque ING ANTWERPEN-HAVEN en date du 18 mars 2009, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital social autorisé en euros et de le fixer dorénavant à la somme de 250.000,- euros (DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS).

Sixième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 alinéa premier ainsi que l'article 5 alinéa 4 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 155.986,69,- euros (CENT CINQUANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EUROS), représenté par 1250 actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

"Le capital autorisé est fixé à 250.000,- euros (DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS)".

Septième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder pour le compte de la Société aux modifications nécessaires.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ MILLE CINQ EUROS (1.500,- euros).

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles signé le présent acte original avec nous, le notaire,

Signé: Van Den Bergh, Stevenart, Guiot, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 20 mars 2009 Relation: RED/2009/341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 mars 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009042896/7851/125.

(090049431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Royale Neuve VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.748.

Décision de l'actionnaire unique 20 février 2009

L'actionnaire unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L -1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2009.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE VI Sarl

Signature

Gérant

Decision of the sole partner february 20, 2009

The sole Partner decides to elect PriceWaterhouseCoopers S.a.r.l., 400, route d'Esch, L -1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended September 30, 2009.

Certified copy:
ROYALE NEUVE VI Sarl
Signature
Manager

Référence de publication: 2009042876/1172/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

**KVT coinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. King Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.676.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"HgCapital 5 (Nominees) Limited", a company registered in England and Wales (registered number 05650156) and having its registered office at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom,

here represented by Mr Louis MAMERE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 9 December 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "King Luxembourg S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registrar of Companies under number B 136.676, incorporated pursuant to a deed dated 19 February 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 765 dated 29 March 2008 (the "Mémorial C"), and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 29 August 2008 published in the Mémorial C, number 2334 dated 24 September 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into "KVT coinvest S.à r.l." and to amend consequently article 1 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There exists a private limited liability company under the name "KVT coinvest S.à r.l." which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Second resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company, with retroactive effect as of 1st November 2008, from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg in accordance with article 2.2 of the articles of incorporation of the Company.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"HgCapital 5 (Nominees) Limited", une société organisée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (immatriculée sous le numéro 05650156), ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Louis MAMERE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 9 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King Luxembourg S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.676, constituée suivant acte notarié en date du 19 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 765 du 29 mars 2008 (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2334 du 24 septembre 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société au profit de "KVT coinvest S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui doit être lu comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KVT coinvest S.à r.l." qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après les "Statuts")."

Seconde résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2008, de son adresse actuelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg conformément à l'article 2.2 des statuts de la Société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MAMERE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2009. Relation: EAC/2009/3382. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042885/239/87.

(090049215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Revaler 54 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.140.

Auszug aus der Anteileabtretung vom 26. Februar 2009

Es geht aus einer Anteileabtretung vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf vom 26. Februar 2009, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Revaler 54 S.à.r.l., mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 140.140, folgendes hervor:

- Katrin Julia DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Weidegasse 1,

Eigentümerin von einhundert (100) Anteilen der vorgenannten Gesellschaft, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an die Gesellschaft International Education Management AG, IBC Nr. 031706 (Seychellen), mit Sitz zu Victoria, Mahe (Seychellen), Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street,

Einhundert (100) Anteile der genannten Gesellschaft zum Preise von zwölftausend fünfhundert EURO (12.500,- EUR).
- Schließlich hat die alleinige Anteilinhaberin ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung gegeben.
Enregistré à Remich, le 12 mars 2009, REM/2009/337. - Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2009.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2009042875/218/21.

(090048953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Revaler 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.139.

—
Auszug aus der Anteileabtretung vom 26. Februar 2009

Es geht aus einer Anteileabtretung vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf vom 26. Februar 2009, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Revaler 21 S.à.r.l., mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 140.139, folgendes hervor:

- Katrin Julia DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Weidegasse 1,

Eigentümerin von einhundert (100) Anteilen der vorgenannten Gesellschaft, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtsens abzutreten an die Gesellschaft International Education Management AG, IBC Nr. 031706 (Seychellen), mit Sitz zu Victoria, Mahe (Seychellen), Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street,

Einhundert (100) Anteile der genannten Gesellschaft zum Preise von zwölftausend fünfhundert EURO (12.500,- EUR).

- Schließlich hat die alleinige Anteilinhaberin ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung gegeben.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2009, REM 2009/335, reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2009.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2009042874/218/21.

(090048949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 16 janvier 2009 et du 19 mars 2009 que l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Martin Lippert de ses fonctions de gérant et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 janvier 2009 et a nommé la personne suivante en tant que (i) gérant de la Société à partir du 5 janvier 2009 et ce jusqu'à la prochaine décision de l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société et (ii) délégué à la gestion journalière avec effet au 5 janvier 2009 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy Dubois, gérant, né le 27 novembre 1954 à Sousse (Tunisie), demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit

- M. Morten Brogger,

- M. Guy Dubois, et

- M. Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009042873/260/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

MuV Finance Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.874.

Zu vorgenannter Firma teilen wir Ihnen mit, dass der Verwaltungsrat Herr Hans-Dietrich Bauernfeind (*19.08.1938)

Clemensstrasse 3, D-60487 Frankfurt

am 24.12.2008 verstorben ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 26. März 2009.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2009042872/4191/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Dezmotec AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 123.040.

Im Jahre zweitausendundneun, am elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, im Amtssitze in Mersch.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft DEZMOTEC AG, mit Sitz in Esch-sur-Alzette, gegründet durch Urkunde des instrumentierenden Notars, mit damaligem Amtssitze zu Redingen, vom 14. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial Recueil Special C, Nummer 258 vom 27. Februar 2007 und deren Satzungen bis zum heutigen Tage nicht abgeändert wurden.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hans-Gerd Manfred RÜCKER, Maschinenschlosser, wohnhaft in L-4303 Esch-sur-alzette, 10 rue des Remparts.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Nicolas Ernest HAAGEN, diplomierter Umweltberater, wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, 2 Hepperdangersstrooss.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden respektiv vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Ergänzung des Gesellschaftszwecks durch die Beratuns im Bereich Umwelt und Umwelttechnologien.
2. Dementsprechende Abänderung von Artikel 4 de Satzung welcher dann lauten wird:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind:

- Die Planung und Herstellung von Maschinen und Anlagen alle Art, sowie deren Verkauf und deren Wartung.
- Die Entwicklung und Herstellung und der Verkauf von gasförmigen und flüssigen Treibstoffen aus nachwachsenden Rohstoffen beziehungsweise Abfallstoffen.
- Die Beratung im Bereich Umwelt und Umwelttechnologien.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftlich Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient".

3. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von L-4221 Esch-sur-Alzette, 66 rue de Luxembourg nach L-4381 Ehlerange, 56 rue de Mondercange.

4. Dementsprechende Abänderung von Artikel 2, erster Satz der Satzung welcher dann lauten wird:

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Sanem".

5. Ernennung eines vierten Verwaltungsrates in der Person von Herrn Nicolas Ernest HAAGEN, diplomierter Umweltberater, wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, 2 Hepperdangerstrooss, dies bis zur Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2012 befindet

6. Bestätigung von Hans-Gerd RÜCKER als Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2012 befindet, sowie Einschränkung seines Mandates als Delegierter des Verwaltungsrates, dies in Anbetracht der unter Punkt 1 vorgesehenen Ergänzung des Gesellschaftszwecks.

7. Ernennung von Herrn Nicolas Ernest HAAGEN, diplomierter Umweltberater, wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, 2 Hepperdangerstrooss, zum Delegierten des Verwaltungsrates betreffend die Aktivitäten der Gesellschaft im Umweltbereich.

8. Abwahl des Kommissars "AGN-Horsburgh & CO S.à.r.l." mit Entlastung für die abgelaufene Amtszeit sowie Ernennung eines neuen Kommissars in der Person von "PKF ABAX AUDIT sàrl", mit Geschäftssitz zu Luxemburg, 6 Place de Nancy, Handelsregister B 27761.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie obige Tagesordnung detailliert und im Voraus erhalten hat und so rechtsgültig tagt, erklärt sich demnach mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Abänderung des Gesellschaftszwecks in dem Sinne der Ergänzung durch die Beratung im Bereich Umwelt und Umwelttechnologien.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind:

- Die Planung und Herstellung von Maschinen und Anlagen allen Art, sowie deren Verkauf und deren Wartung.
- Die Entwicklung und Herstellung und der Verkauf von gasförmigen und flüssigen Treibstoffen aus nachwachsender Rohstoffen beziehungsweise Abfallstoffen.
- Die Beratung im Bereich Umwelt und Umwelttechnologien.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient".

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von L-4221 Esch-sur-Alzette, 66 rue de Luxembourg nach L-4381 Ehlerange, 56 rue de Mondercange.

Vierter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2 erster Satz der Satzung, wie folgt abgeändert:

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Sanem".

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Ernennung eines vierten Verwaltungsrates in der Person von Herrn Nicolas Ernest HAAGEN, diplomierter Umweltberater, wohnhaft zu L-9752 Heinerscheid, 2 Hepperdangerstrooss, dies bis zur Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bestätigung von Hans-Gerd RÜCKER als Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2012 befindet, sowie die Einschränkung seines Mandates als Delegierter des Verwaltungsrates, dies in Anbetracht der unter Punkt 1 vorgesehenen Ergänzung des Gesellschaftszwecks.

Herr Hans-Gerd RÜCKER bleibt demnach mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt, mit Ausnahme allerdings des Geschäftsbereichs "Beratung im Bereich Umwelt und Umwelttechnologien"

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Ernennung von Herrn Nicolas Ernest HAAGEN, diplomierter Umweltberater, wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, 2 Hepperdangerstrooss, zum Delegierten des Verwaltungsrates betreffend die Aktivitäten der Gesellschaft im Umweltbereich.

Herr Nicolas HAAGEN wird demnach für eine unbestimmte Zeit mit der täglichen Geschäftsführung ernannt, betreffend den alleinigen Geschäftsbereich "Beratung im Bereich Umwelt und Umwelttechnologien".

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abwahl des Kommissars "AGN-Horsburgh & CO S.à.r.l." mit Entlastung für die abgelaufenen Amtszeit sowie die sofortige Ernennung eines neuen Kommissars in der Person von "PKF ABAX AUDIT S.A.", mit Geschäftssitz in Luxemburg, 6 Place de Nancy, Handelsregister B 142.867.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. RÜCKER, N. HAAGEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 mars 2009. MER/2009/434: Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (Gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Publikation im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 17. März 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009042887/243/103.

(090049769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Nilo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.680.

- Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François CORDEMAN, démissionnaire. Son mandat prend cours le 29 janvier 2009 et se terminera lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Grégory GUISSARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Le 28 janvier 2009.

Le Conseil d'Administration

C. ABECASSIS / M. CLERGEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043114/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2009.

Certifié sincère et conforme

GENVEST S.A.

C. BITTERLICH / A. RENARD

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009043115/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Shergar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.091.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 mars 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 mars 2009 que la Société a transféré son siège social du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043116/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Turkey SH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.242.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TCIC - Turkey, a company with registered office at The Offices of Maples Finance Limited, PO Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-195757,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through his mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual shareholder of Turkey SH I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B134242, incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of November 2007, published in the Mémorial C number 60 of the 10th of January 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of twenty five thousand Turkish New Lira (TRY 25,000), in order to raise it from its present amount of twenty five thousand Turkish New Lira (TRY 25,000) to fifty thousand Turkish New Lira (TRY 50,000), by the issue of five hundred (500) new shares with a par value of fifty Turkish New Lira (TRY 50) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The five hundred (500) new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder the company TCIC - Turkey, prenamed, by conversion in capital of a "shareholders' current account" to the extent of twenty five thousand Turkish New Lira (TRY 25,000).

Proof of the existence of this current account was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand Turkish New Lira (TRY 50,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of fifty Turkish New Lira (TRY 50) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and twenty-five euro.

The amount of the increase of capital is valued at EUR 10,866.20.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf. Le vingt-trois mars.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TCIC - Turkey, une société ayant son siège social à The Offices of Maples Finance Limited, PO Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au "Registrar of Companies" des Iles Cayman sous le numéro MC-195757,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de Turkey SH I.S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B134242, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2007, publiée au Mémorial C numéro 60 du 10 janvier 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt cinq mille Nouvelles Livres Turques (TRY 25.000), pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Nouvelles Livres Turques (TRY 25.000) à cinquante mille Nouvelles Livres Turques (TRY 50.000), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de cinquante Nouvelles Livres Turques (TRY 50) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les cinq cents (500) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées entièrement par l'associée unique la société TCIC - Turkey, prénommée, par conversion en capital d'un "compte-courant associé" à concurrence de vingt cinq mille Nouvelles Livres Turques (TRY 25.000).

La preuve de l'existence de ce compte-courant a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Nouvelles Livres Turques (TRY 50.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante Nouvelles Livres Turques (TRY 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent vingt-cinq euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 10.866,20.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2009. Relation GRE/2009/1211. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042895/231/93.

(090049453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Clymene, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.471.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "IHL-Seupar S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 20 mars 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "CLYMENE".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (291.000.- EUR) divisé en deux mille neuf cent dix (2.910) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE EUROS (2.910.000.- EUR) qui sera représenté par vingt-neuf mille cent (29.100) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2010.

Souscription et Libération

Les deux mille neuf cent dix (2.910) actions sont souscrites par la société "IHL-Seupar S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (291'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à deux mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Monsieur Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Madame Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Alain Geurts, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"A & C Management Services S.à r.l.", avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127 330).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3447. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Belvaux, le 31 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042919/239/179.

(090049240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Webstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.481.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-sept mars;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois "MEDINVEST INTERNATIONAL SCA", ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie,

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WEBSTAR S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,- EUR), divisé en deux mille cinq cent (2.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 6.500.000,- (six millions cinq cent mille euros), divisé en six mille cinq cent (6.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;
- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et pour les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et,
- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre, dans le cadre du capital autorisé.

La présente autorisation est valable pour une durée de 5 ans et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée par la forme requise par la loi le présent article 3 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de novembre à 12:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

La société de droit luxembourgeois "Medinvest International SCA"

prédéterminée, deux mille cinq cent actions:	2.500
Total: deux mille cinq cent actions:	2.500

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinq mille euros (5.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie A

- Madame Manuela BONDANDINI CASPANI, Présidente, employée privée, née le 11 décembre 1968 à Milan (Italie), demeurant à CH-6945 Origlio (Suisse), Via ai Magi;

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Michèle CANEPA, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Gênes (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, Avenue de la Faïencerie

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 06 mars 1968 à Mont St Martin (France), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg 3, rue Bellevue.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité Limitée "SER.COM SARL", ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 117 942.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wesquy, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3177. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 25 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009042918/209/145.

(090049397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

HSBC Partners Group Global Private Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.942.

—
EXTRAIT

Nous vous prions de noter que Monsieur Germain BIRGEN (résidant au Luxembourg) a démissionné de son poste d'administrateur de la SICAV avec effet au 16 janvier 2009.

Pour HSBC Partners Group Global Private Equity

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042870/41/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

MHS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.615.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 16 mars 2009 a renouvelé les mandats:

- des administrateurs et administrateurs délégués

M. Robert HEBERLEIN, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich

M. Stefan BREITENSTEIN, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich

M. Heinrich RÜDISÜHLI, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich

- du commissaire aux comptes FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012 approuvant les comptes de 2011.

Pour MHS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009042871/783/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Monsieur Jean-François Schock demeurant au 92 Avenue Reine Astrid B-1310 La Hulpe-Belgique, a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration de Global Advantage Funds avec une date effective au 22 Janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2009042861/1229/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Medamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.184.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 16 mars 2009 que Mme Tania Fernandes, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant, Mme Sylvie Schartz, avec adresse professionnelle établie à la même adresse.

Le mandat d'administrateur de Mme Tania Fernandes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009042862/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

La Luxembourgeoise Ré, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA LUXEMBOURGEOISE RE, Société Anonyme de Réassurance, avec siège social au L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57632, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 9 avril 1997 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 6 décembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 517 du 3 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pit Hentgen, Président, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Edmond Schumacher, Administrateur, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilbert Hatz, directeur, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

Le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.500.000 Euros (deux millions cinq cent mille) de manière à porter le capital social de son montant actuel de 2.500.000 Euros (deux millions cinq cent mille) à un montant de 5.000.000 Euros (cinq millions);

2) Emission de 1.000 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

3) Souscription et libération intégrale de ces nouvelles actions par les actionnaires actuels (soit 701 nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire et 299 par l'autre actionnaire); versement en espèces de 2.500 Euros (deux mille cinq cents) par action;

4) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'Euros). Il est représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par les actionnaires existants comme suit:

- LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Aldringen, RCS Luxembourg B numéro 31035, ici représentée par Messieurs Pit Hentgen et Edmond Schumacher, précités, ayant qualité d'engager la prédite société par leur signature conjointe, qui déclare souscrire 701 (sept cent une) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à un million sept cent cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.752.500,-); et

- LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Aldringen, RCS Luxembourg B numéro 31036, ici représentée par Messieurs Pit Hentgen et Edmond Schumacher, précités, ayant qualité d'engager la prédite société par leur signature conjointe, qui déclare souscrire 299 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à sept cent quarante-sept mille cinq cents Euros (EUR 747.500,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'Euros). Il est représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cent Euros (EUR 3.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pit Hentgen, Edmond Schumacher, Gilbert Hatz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 mars 2009. LAC/2009/ 11156 Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009042890/202/89.

(090049623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.152.900,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 20 mars 2009

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de créer deux catégories différentes de pouvoirs de signature pour les délégués à la gestion journalière:

- Pouvoir de signature A: signature individuelle;
- Pouvoir de signature B: signature conjointe avec un délégué à la gestion journalière ayant un pouvoir de signature A ou B, ou l'administrateur délégué.

Il a également été décidé de nommer comme Délégué à la gestion journalière, avec pouvoir de signature B:

- Mme Zamyra H. Cammans, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Mr. Bernard H. Hoftijzer, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042869/8548/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Kareta Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 mars 2009 à 10.15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009042868/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Mocoh Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.772.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit,

Le dix novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois "MOCOH HOLDING S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 283 du 10 mars 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 967 du 24 mai 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 septembre 2008, en voie de formalisation, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 98.772.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rectification d'une erreur dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 septembre 2008, en ce sens qu'un administrateur, Monsieur Michael HACKING, n'a pas démissionné.

2. Décision de maintenir Monsieur Michael HACKING en fonctions pour les exigences de la loi maltaise et au moins jusqu'à inscription de la société au Registre des Sociétés de Malte.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale constate que dans la quatrième résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2008, décidant le transfert du siège social de Luxembourg à La Valette (Malte), sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Malte, il est dit erronément que les membres du conseil d'administration seraient "tous démissionnaires". L'assemblée générale constate cependant par les présentes que l'administrateur Monsieur Michael HACKING, homme d'affaires, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 14, rue Etienne Dumont, n'a pas démissionné et n'a pas été révoqué, et qu'il est dès lors encore en fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que l'administrateur Monsieur Michael HACKING restera en fonctions pour les exigences de la loi maltaise, et au moins jusqu'à l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Malte.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Follows the English Translation:

In the year two thousand and eight,

On the tenth day of November,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MOCOH HOLDING S.A.", a company under Luxembourg Law, having its registered office L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 19 December 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 283 of 10 March 2004, modified by deed of the undersigned notary on 14 March 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 967 of 24 May 2007, modified by deed of the undersigned notary on 9 September 2008, being currently formalized, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 98,772.

The meeting was opened with Mr Didier KIRSCH, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appointed as secretary Ms Nadia PRINTZ, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elected as scrutineer Ms Graziana MOSCHETTI, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Rectification of an error in the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders on 9 September 2008 in the sense that one director, Mr Michael HACKING, did not resign.

2. Decision that Mr Michael HACKING shall remain in office for as long as required by maltese Law and at least until the company is recorded in the Register of Companies of Malta.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting notices that in the fourth résolution taken by the extraordinary general meeting on 9 September 2008, which decided the transfer of the registered office of the company to Valletta (Malta), under the suspensory con-

dition of registration of the company in the Register of Companies of Malta, is erroneously stated that the directors were "all resigning". However, the general meeting acknowledges hereby that the director Mr Michael HACKING, businessman, residing professionally in CH-1204 Geneva, 14, rue Etienne Dumont, did not resign and has not been revoked, and that as a consequence he is still in office.

Second resolution

The general meeting decides that the director Mr Michael HACKING shall remain in office for as long as required by Maltese Law, and at least until the company is recorded in the Register of Companies of Malta.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Signé: D. Kirsch, N. Printz, G. Moschetti, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2008. LAC / 2008 / 45699. Reçu à 0,50%: douze euros (12 €)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009042893/227/116.

(090049531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Winston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 33.127.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions du 30 mars 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle de trois des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour WINSTON S.A. – SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009043160/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Laminar Direct Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.625.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 30 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour LAMINAR DIRECT CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009043164/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 98.030.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 Mars 2009

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, M. Cornelius Bechtel, M. Sinan Sar et Ms. Valérie Fisson, tous administrateurs de sociétés et résidents professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich ont été nommés administrateurs en remplacement de Mme. Virginie Dohogne, M. Hugo Froment et M. Pietro Longo, tous démissionnaires.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés, avec siège à L-2128 Luxembourg, 66, Rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes (en remplacement de la société à responsabilité limitée Comcolux S. à r.l., démissionnaire).

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 24 Mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043122/9839/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Radufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.015.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 12 février 2009

Première résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de leur poste d'administrateur avec effet immédiat des personnes suivantes:

- Monsieur Jorge Perez LOZANO, né le 17/08/1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle 1 allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg;
- Monsieur Robert SCHOL, né le 01/08/1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle 1 allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg;

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la société du 1 allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique nomme comme Administrateurs avec effet immédiat et jusqu'aux Résolutions prises par l'Actionnaire Unique qui se tiendront en 2015:

- Monsieur Alan DUNDON, né le 18/04/1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Eddy DÔME, né le 16/08/1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009043108/6341/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 63.172.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Schiltz Architectes-Ingénieurs S.A.
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2009042860/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04654. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.125.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 16 mars 2009 que Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant, Mme Sylvie Schartz, avec adresse professionnelle établie à la même adresse.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2009042863/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Camden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.483.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, 19 Grand-Rue,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques)

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.c. le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire Emile Schlessler, prêtre, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC /2007 /8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CAMDEN FINANCE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée Cent cinquante-cinq actions	155
2.- FFF LIMITED, prénommée cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil neuf.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000.00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.-Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de SIX ans:

a. Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt

b. Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, né le 3 septembre 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

c. Madame Claude KRAUS, expert-comptable, née le 18 mai 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt.

2.-Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de SIX ans:

La société anonyme REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.549.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoye, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 26 mars 2009. Relation: RED/2009/374. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 26 mars 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009042904/7851/143.

(090049430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.667.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 30 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour D.E. SHAW OCULUS LUXEMBOURG S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009043176/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

D.E. Shaw Direct Capital Portfolios Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.087.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 30 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour D.E. SHAW DIRECT CAPITAL PORTFOLIOS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009043173/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 9 mars 2009.

En date du 9 mars 2009 le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 76-78, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg, au 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

BSI Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043121/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.299.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 30 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour D.E. SHAW AQ-SP SERIES 11-02 (LUXEMBOURG)

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009043182/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

D.E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.010.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 30 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour D.E. SHAW LAMINAR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009043170/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Faco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.704.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FACO INVEST S.à r.l.

C. BLONDEAU

Gérant

Référence de publication: 2009043201/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08805. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EROLE PARTICIPATION S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043203/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08797. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Maison Pierre Winter-Hermes Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 69, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.570.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043195/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009, réf. DSO-DC00289. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090049460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Moda In Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4239 Esch-sur-Alzette, 7, place Norbert Metz.
R.C.S. Luxembourg B 145.480.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mars;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1.- Madame CIRASARO Vincente Maria, gérante, née à Dalstein (France), le 21 décembre 1957, demeurant à F-57290 FAMECK, 9 boucle des Dinandiers, (France).

2.- Monsieur CIRASARO Frédéric, exploitant commercial, née à Thionville (France), le 2 juin 1977, demeurant à F-57290 FAMECK, 3bis rue de Touraine, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "MODA IN ITALY S.à.r.l."

Art. 3. La société a pour objet le négoce de vêtements prêt-à-porter féminin et masculin, ainsi que le négoce de tous types d'accessoires se rapportant à l'activité, tels que bijoux fantaisie, maroquinerie, montres, chaussures, etc..

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Madame CIRASARO Vincente Maria, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur CIRASARO Frédéric, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4239 Esch-sur-Alzette, 7, Place Norbert Metz.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame CIRASARO Vincente Maria, prédite.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par Madame CIRASARO Vincente.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cirasaro, Cirasaro, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 18 mars 2009 Relation: EAC/2009/3040 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 25 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009042917/209/114.

(090049369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

White Horse Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.475.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITE HORSE HOLDING S.A.

Nour-Eddin NIJAR / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043208/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00166. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Télesiège 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.201.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043188/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009, réf. DSO-DC00288. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090049456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Valore 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.360.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25 mars 2009 9 h 30

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009043153/9120/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Turkey SH II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.241.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-third of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Turkey SH I S.à r.l., a private limited liability company with registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B134242,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The foresaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual shareholder of Turkey SH II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B134241, incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of November 2007, published in the Mémorial C number 62 of the 10th of January 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of twenty five thousand Turkish New Lira (TRY 25,000), in order to raise it from its present amount of twenty five thousand Turkish New Lira (TRY 25,000) to fifty thousand Turkish New Lira (TRY 50,000), by the issue of five hundred (500) new shares with a par value of fifty Turkish New Lira (TRY 50) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The five hundred (500) new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder the company Turkey SH I S.à r.l., prenamed, by payment in cash so that the amount of twenty five thousand Turkish New Lira (TRY 25,000) is from this day on at the free disposal of the company Turkey SH II S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand Turkish New Lira (TRY 50,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of fifty Turkish New Lira (TRY 50) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and twenty-five euro.

The amount of the increase of capital is valued at EUR 10,866.20.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf. Le vingt-trois mars.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Turkey SH I S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B134242,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de Turkey SH II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B134241, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 62 du 10 janvier 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt cinq mille Nouvelles Livres Turques (TRY 25.000), pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Nouvelles Livres Turques (TRY 25.000) à cinquante mille Nouvelles Livres Turques (TRY 50.000), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de cinquante Nouvelles Livres Turques (TRY 50) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les cinq cents (500) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées entièrement par l'associée unique la société Turkey SH I S.à r.l., prénommée, par versement en numéraire de sorte que la somme de vingt cinq mille Nouvelles Livres Turques (TRY 25.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société Turkey SH II S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Nouvelles Livres Turques (TRY 50.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante Nouvelles Livres Turques (TRY 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent vingt-cinq euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 10.866,20.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé. THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2009. Relation GRE/2009/1212. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 31 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042894/231/92.

(090049468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Light Today S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.295.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société METALMEK ILLUMINAZIONE S.r.l., ayant son siège social à I-20020 Lainate (Italie), 10, Via Ramazzotti;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "LIGHT TODAY S.A.", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 Rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.295, a été constituée suivant acte reçu le 9 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 260 du 11 avril 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme "LIGHT TODAY S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représentés par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LIGHT TODAY S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 Janvier 2006. Vol. 151S Fol 90 case 12. Reçu douze Euros (12 EUR).

Le Receveur (signé): J. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2006.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009042886/211/46.

(090049225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Bolt Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOLT HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043248/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08808. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009043246/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

ILP3 International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.715.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion
de l'associé unique tenue en date du 24 février 2009*

1^{ère} Résolution:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Pierre VERLAINE de sa fonction de Gérant au sein de la Société, avec effet à la date d'aujourd'hui.

3^{ème} Résolution:

3. L'Associé unique décide de nommer:

- Monsieur Christophe BLONDEAU, né à Antwerpen (Belgique), le 28 février 1954, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- Monsieur Adrien Coulombel, né à Amiens (France), le 8 juin 1982, employé privé, demeurant professionnellement au 30, rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg,

au poste de Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP3 International S.à.R.L.

Adrien COULOMBEL / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043357/565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08803. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

T Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.866.284,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.552.

EXTRAIT

En date du 23 mars 2009, DH ProjectCo 2 S.à r.l., un associé de la Société, a changé sa dénomination en «DH T S.à r.l.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009043323/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Dans l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 décembre 2008, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 27 décembre 2006 sous la référence L060141434, des classes d'administrateurs ont été erronément mentionnées de sorte que la composition du conseil d'administration de la Société doit se lire comme suit:

- Madame Anne Beaufour, administrateur et vice-présidente
- Monsieur Antoine Flochel, administrateur et président du conseil d'administration
- Monsieur Edgard Taureau, administrateur
- Beech Tree S.à r.l., administrateur
- Bee-Master Holding B.V., administrateur
- Camilia Holding B.V., administrateur
- Monsieur Stéphane François, administrateur
- Docteur Klaus Peter Wilmar Schwabe, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la Société
A. FLOCHEL

Référence de publication: 2009043335/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 18 mars 2009 a décidé de révoquer Monsieur Stéphane François de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la Société
A. FLOCHEL

Référence de publication: 2009043333/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 337.400,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.365.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique
de la Société au siège social de la Société en date du 26 mars 2009*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social de la Société en date du 26 mars 2009 qu'il a été décidé de:

- prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Eric BIREN, résidant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Douglas MACCABE, résidant professionnellement au 22, Grenville Street, St Hélier, Jersey, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Dunstan Christopher Forbes CURTIS, demeurant au 57, rue Pierre Charron, F-75008 Paris, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat, en remplacement des gérants démissionnaires.

Le conseil de gérance est maintenant composé de deux gérants, à savoir Monsieur Peter CLUFF et Monsieur Dunstan Christopher Forbes CURTIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009043301/1138/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

AAA Long Only Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

—
RECTIFICATIF

Le dépôt N° L080138719.05 du 18.09.08 est erroné,

1. L'administrateur Marc Bohren n'ayant pas été nommé administrateur
2. Mr Philippe Canessa, né le 03.12.1958 doit être enregistré comme suit: Mr Philip Canessa résidant professionnellement Suite 212, Neptune House, Marina Bay, Gibraltar
3. Mr Jean-Jacques Pfizman né le 26.08.1943 doit être enregistré comme suit: Mr Hans-Joachim Pfizmann résidant professionnellement 3 Faubourg de l'Hôpital, CH-2001 Neuchâtel.

Pour AAA Long Only Fund
Pictet Funds (Europe) S.A.
Grégory Fourez / Christopher Misson

Référence de publication: 2009043275/52/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 960.150,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.725.

—
Extrait des résolutions des associés du 25 mars 2009

Les associés de Colombo S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

* Stefania Castellaneta, gérant de catégorie C;

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* gérant de catégorie C: Roberto Muroli, né le 31 décembre 1968 à Camposampiero, Italie, demeurant professionnellement au 10 Via Gaetano Negri, 20123 Milan, Italie.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009043273/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.753.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 10. März 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 10. März 2009 beschlossen,

Herrn Herbert Spangler, geboren am 16. Februar 1960 in Nürnberg, mit beruflicher Anschrift Maffeistraße 3, 80333 München, Deutschland, mit sofortiger Wirkung für die Dauer eines Zeitraums bis zum Ende der jährlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 berät, als zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. März 2009.

Mark Weeden / Alexander Taft

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009043270/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Alior Lux Sarl, Société à responsabilité limitée,

(anc. LuxCo 87 S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.100.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009043259/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08673. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Eleanor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.293.

Le gérant de la Société Anne DELORD a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
vers le
43, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009043258/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Anfield1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 106.327.

Le gérant de la Société Anne DELORD a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
vers le
43, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009043257/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

AP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 63.495.

Le gérant de la Société Anne DELORD a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
vers le
43, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009043255/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.750.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.207.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.207 (the Company). The Company was incorporated on 2 October 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°196 of 27 January 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Imperial Tobacco Management (1) Limited, a limited company having its registered office at 1st & 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 1EW, Guernsey, having 475,000 shares in the Company (the Shareholder 1),

here represented by M^e Sabrina MAHLOUS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 March 2009;

Imperial Tobacco Management (2) Limited, a limited company having its registered office at 1st & 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, GY1 1EW, Guernsey, having 475,000 shares in the Company (the Shareholder 2, together with the Shareholder 1, being the Shareholders),

here represented by M^e Sabrina MAHLOUS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 March 2009;

The proxies from the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the 950,000 (nine hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000,000 (fifty million euro) so as to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 23,750,000 (twenty three million seven hundred and fifty thousand euro) to EUR 73,750,000 (seventy three million seven hundred and fifty thousand euro) by way of the issuance of 2,000,000 (two million) new shares in the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each,

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase referred to in item 2 above by the Shareholders by way of the contribution of notes in an aggregate amount of EUR 50,000,000 (fifty million euro).

4. Subsequent amendment of article 4 of the Articles of the Company.

5. Amendment to the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000,000 (fifty million euro) so as to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 23,750,000 (twenty three million seven hundred and fifty thousand euro) to EUR 73,750,000 (seventy three million seven hundred and fifty thousand euro) by way of the issuance of 2,000,000 (two million) new shares in the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and records the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

Shareholder 1 hereby represented, prenamed, declares:

(i) to subscribe for 1,000,000 (one million) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each; and

(ii) to pay them up entirely up by means of a contribution in kind consisting of a loan note in an amount of EUR 25,000,000 (twenty five million euro) (the Note 1) which Shareholder 1 has from Imperial Tobacco Finance PLC (ITF).

Shareholder 2 hereby represented, prenamed, declares:

(i) to subscribe for 1,000,000 (one million) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each; and

(ii) to pay them up entirely up by means of a contribution in kind consisting of a note in an amount of EUR 25,000,000 (twenty five million euro) (the Note 2) which Shareholder 2 has from ITF.

Such contributions in kind in an aggregate amount of EUR 50,000,000 (fifty million euro) are to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of Note 1 contributed to the Company is supported by a certificate issued on 13 March 2009 by one manager of Shareholder 1 and the Company (the Certificate 1) stating that, inter alia: (i) Note 1 is transferable without the consent of ITF to an affiliate of Shareholder 1, which would include the Company; and (ii) Note 1 is worth at least EUR 25,000,000 (twenty five million euro) which corresponds to the value of the 1,000,000 (one million) new shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each to be issued to Shareholder 1.

The valuation of Note 2 contributed to the Company is supported by a certificate issued on 13 March 2009 by one manager of Shareholder 2 and the Company (the Certificate 2, together with Certificate 1, the Certificates) stating that, inter alia: (i) the Note 2 is transferable without the consent of ITF to an affiliate of Shareholder 2, which would include the Company; and (ii) Note 2 is worth at least EUR 25,000,000 (twenty five million euro) which corresponds to the value of the 1,000,000 (one million) new shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each to be issued to Shareholder 2.

The said Certificates after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 73,750,000 (seventy three million seven hundred and fifty thousand euro), represented by 2,950,000 (two million nine hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to register of the newly issued shares in the share register of the Company and carryout any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois de mars, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.207 (la Société). La Société a été constituée le 2 octobre 2005 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand Duché de Luxembourg) à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 196 du 27 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

Imperial Tobacco Management (1) Limited, une société en commandite sise au 1st & 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 1EW, Guernesey, détenant 475.000 parts sociales de la Société (l'Associé 1),

ci-après représenté par M^e Sabrina MAHLOUS, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2009;

Imperial Tobacco Management (2) Limited, une société en commandite sise au 1st & 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 1EW, Guernesey, détenant 475.000 parts sociales de la Société (l'Associé 2, ensemble avec l'Associé 1, les Associés),

ci-après représenté par M^e Sabrina MAHLOUS, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2009;

Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que les Associés détiennent l'intégralité des 950.000 (neuf cent cinquante mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 23.750.000 EUR (vingt-trois millions sept cent cinquante mille euros) à 73.750.000 EUR (soixante-treize millions sept cent cinquante mille euros) au moyen de l'émission de 2.000.000 (deux millions) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par les Associés au moyen d'un apport en nature d'un montant global de 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros).

4. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts de la Société.

5. Modification du registre de parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. Qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros), de façon à augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 23.750.000 EUR (vingt-trois millions sept cent cinquante mille euros) à 73.750.000 EUR (soixante-treize millions sept cent cinquante mille euros) au moyen de l'émission de 2.000.000 (deux millions) nouvelles parts sociales dans la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer comme suit la souscription et la libération de l'augmentation de capital social mentionnée dans la deuxième résolution ci-dessus:

Souscription et Libération

L'Associé 1 représenté comme indiqué ci-dessus déclare:

(i) souscrire à 1.000.000 (un million) de parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune; et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en un billet à ordre d'un montant de 25.000.000 EUR (vingt-cinq millions d'euros) (le Billet à Ordre 1) dont dispose l'Associé 1 de la part d'Impérial Tobacco Finance PLC (ITF).

L'Associé 2 représenté comme indiqué ci-dessus déclare:

(i) souscrire à 1.000.000 (un million) de parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune; et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en un billet à ordre d'un montant de 25.000.000 EUR (vingt-cinq millions d'euros) (le Billet à Ordre 2) dont dispose l'Associé 2 de la part d'ITF.

Ces apports en nature d'un montant total de 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros) seront attribués au compte de capital social nominal de la Société.

La valeur du Billet à Ordre 1 apporté à la Société est attestée par un certificat émis le 13 mars 2009 par un gérant de l'Associé 1 et la Société (le Certificat 1), stipulant, entre autres: (i) le Billet à Ordre 1 est librement cessible sans l'accord d'ITF à une société affiliée de l'Associé 1, ce qui inclurait la Société et (ii) le Billet à Ordre 1 est évalué au minimum à 25.000.000 EUR (vingt-cinq millions d'euros), correspondant à la valeur des 1.000.000 (un million) de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, devant être émises en faveur de l'Associé 1.

La valeur du Billet à Ordre 2 apporté à la Société est attestée par un certificat émis le 13 mars 2009 par un gérant de l'Associé 2 et la Société (le Certificat 2), stipulant, entre autres: (i) le Billet à Ordre 2 est librement cessible sans l'accord d'ITF à une société affiliée de l'Associé 2, ce qui inclurait la Société et (ii) le Billet à Ordre 2 est évalué au minimum à 25.000.000 EUR (vingt-cinq millions d'euros), correspondant à la valeur des 1.000.000 (un million) de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, devant être émises en faveur de l'Associé 2.

Les Certificats, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est établi à 73.750.000 EUR (soixante-treize millions sept cent cinquante mille euros), représenté par 2.950.000 (deux millions neuf cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités afférentes (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute nature, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire,

Signé: Mahlous, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2009. Relation: EAC/2009/2925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009042892/219/212.

(090049539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.